



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le douzième jour de juin deux mille dix-sept, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Judes Landry, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Dario Jean, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

On observe une minute de silence à la mémoire du D^r Charles-Eugène Marin décédé le 7 juin 2017. Le D^r Charles-Eugène Marin a été maire de Sainte-Anne-des-Monts, député du comté de Gaspé et fondateur du centre Exploramer.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 50 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9906-06-2017

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour :

en retirant les points suivants :

- 7.15 Affichage extérieur du bâtiment (*reporté en septembre 2017*)
- 9.1 Pacte rural 2014-2015, tableau des investissements au 30 juin 2017

en ajoutant le point suivant :

- 17.1 Jérôme Emond, adjoint administratif, vacances

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9907-06-2017

Adoption du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 12 mai 2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 12 mai 2017 a été courriellé à chacun des maires le 9 juin dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 12 mai 2017 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 12 mai 2017 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période d'avril et mai 2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MAI 2017

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 31 mai 2017* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9908-06-2017

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 5 mai au 9 juin 2017:

Palements : 377 007,15 \$

Factures : 44 189,45 \$

TOTAL : 421 196,60 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9909-06-2017

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 31 mai 2017 de 2 931,40 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9910-06-2017

Dépenses autorisées, maires

CONSIDÉRANT QUE Mme Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre, a assisté à la rencontre du CAL SÉPAQ le 28 mars 2017 et à la rencontre de la Table d'harmonisation du parc de la Gaspésie le 4 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, a assisté à la rencontre du ministre Sébastien Proulx le 6 mars 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. défraie Mme Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre, de ses dépenses de 108,00 \$ reliées à la rencontre du CAL SÉPAQ du 28 mars 2017 et la rencontre de la Table d'harmonisation du parc de la Gaspésie du 4 avril 2017 ;
2. défraie M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, de ses dépenses de 131,60 \$ reliées à la rencontre du ministre Sébastien Proulx du 6 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9911-06-2017

Évaluation annuelle du directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie évalue annuellement le directeur général et secrétaire-trésorier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. nomme les personnes suivantes pour former le comité d'évaluation pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier, occupé par M. Sébastien Lévesque:

M. Allen Cormier, préfet

M. Simon Deschênes, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts

M. Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat

M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

2. demande, également, qu'il soit évalué par les employés de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9912-06-2017

Contrat d'engagement de M. Jérôme Emond, adjoint administratif, prolongation

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 9538-07-2016 titrée *Engagement d'un adjoint administratif* ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jérôme Emond, adjoint administratif, a été engagé du 25 septembre 2016 au 20 mai 2017 avec une possibilité de prolongation;

CONSIDÉRANT QUE Mme Charlotte Ouellet, adjointe administrative, ne sera pas de retour de son congé de maladie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDLA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE prolonge le contrat d'engagement de M. Jérôme Emond, adjoint administratif, jusqu'au retour du congé de maladie de Mme Charlotte Ouellet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFOGÎM, REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À titre d'information, dépôt de la lettre de l'AFOGÎM, ayant pour objet *Représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM*, datée du 19 mai 2017, signée par Louis Gauthier, ingénieur forestier et directeur général.

Aucun représentant de la MRC de La Haute-Gaspésie n'assistera à cette assemblée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9913-06-2017

Bourses Micheline-Pelletier, critères d'admissibilité, programmes *Montage de lignes électriques* et *Plomberie et chauffage*

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9603-10-2016 titrée *Création de bourses pour la formation professionnelle du centre Micheline Pelletier* ;

CONSIDÉRANT la proposition des critères d'admissibilité de la Commission scolaire des Chic-Chocs à des bourses Micheline-Pelletier dans le cadre des programmes *Montage de lignes électriques* et *Plomberie et chauffage* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la proposition des critères d'admissibilité de la Commission scolaire des Chic-Chocs à des bourses Micheline-Pelletier, laquelle est :

1. élève inscrit au programme *Montage de lignes électriques* : meilleur résultat lors des tests d'admission en mai, bourse de 250 \$, annuellement;
2. élève finissant au programme *Plomberie et chauffage* : le carnet d'employabilité sera utilisé, celui-ci évalue le savoir-être de l'élève tout au long de son programme, bourse de 250 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9914-06-2017

Renouvellement de la couverture de l'assurance collective

VU l'article 16.1 de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à l'assurance collective ;

CONSIDÉRANT l'impact financier majeur pour maintenir l'intégralité de la couverture d'assurance collective actuelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne les options suivantes pour contrer à la hausse majeure de la couverture de l'assurance collective :

Option 1 : Modifier le maximum sans preuve d'assurabilité (MSPA) en assurance salaire de longue durée ;

Cette option ne concerne que le directeur général et secrétaire-trésorier ;

Option 2 : Ajouter une franchise de 50 \$ pour personne seule ou 100 \$ pour couple ou famille sur la portion *maladie* ;

Option 3 : Modifier l'assurance médicaments (3 éléments) :

- a) Changer la liste de médicaments de *élargie* à *régulière/préscrips* ;
- b) Avoir un ticket modérateur de 5 \$ pour remplacer la franchise actuelle de 25 \$ individuel / 50 \$ autres ;
- c) Avoir la substitution générique obligatoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9915-06-2017

ClicSEQUR, représentant autorisé

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit nommer un représentant pour accéder aux services offerts dans *Mon dossier* de clicSEQUR ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. nomme M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, représentant autorisé à :
 - a) consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de *la Loi sur la taxe d'accise* et de *la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;
 - b) effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
 - c) signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;
 - d) effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises ;
 - e) consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.
2. accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MÉTRO, FIN DU SERVICE DE LIVRAISON

Dépôt du communiqué de Métro, daté du 8 mai 2017, ayant pour objet *Fin du service de livraison* est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9916-06-2017

Candidature de Mme Lynda Laflamme au prix Rita-Prévost-Whittom

CONSIDÉRANT la Table de concertation des groupes de femmes Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine invite ses partenaires à proposer des candidatures au prix Rita-Prévost-Whittom ;

CONSIDÉRANT QUE le prix Rita-Prévost-Whittom vise à faire connaître des femmes de passion qui prennent part activement au développement de leur communauté et de leur région. Elles se distinguent par leur engagement, leur leadership, leur créativité et leur détermination. Grâce au concours, elles deviennent des modèles pour les autres femmes à qui elles inspirent la passion et l'importance de l'implication en politique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE propose la candidature de Mme Lynda Laflamme, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre au prix Rita-Prévost-Whittom, 3^e édition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9917-06-2017

Politique de relations de travail, reconnaissance des années de service des employés

CONSIDÉRANT l'article 4 h de la *Politique de relations de travail* de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur souhaite témoigner sa reconnaissance envers ses employés pour leurs années de service;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE souligne les années de service de ses employés de la manière suivante :

5	Affichage site Internet MRC
10	Motion de félicitations
15	Chèque-cadeau d'une valeur de 150 \$
20	Chèque-cadeau d'une valeur de 200 \$
25	Montre gravée d'une valeur de 250 \$
30 ou départ retraite	Cadeau d'une valeur de 300 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9918-06-2017

Appel d'offres, déneigement du centre administratif de la MRC

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de D.L. Lafontaine inc. pour le stationnement du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie est arrivé à échéance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE lance un appel d'offres public pour le contrat de déneigement du stationnement de son centre administratif pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9919-06-2017

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 17-850 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 17-850 Amendement au Règlement de zonage 04-620, création de la zone M.33 à même une partie de la zone Ca.19 et dispositions relatives à la gestion des odeurs dans les zones d'affectation agricole (Ea) et agroforestière (Eaf)* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 17-850;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 17-850 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le *Règlement numéro 17-850 Amendement au Règlement de zonage 04-620, création de la zone M.33 à même une partie de la zone Ca.19 et dispositions relatives à la gestion des odeurs dans les zones d'affectation agricole (Ea) et agroforestière (Eaf)* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9920-06-2017

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 17-852 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 17-852 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 04-626* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 17-852;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 17-852 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 17-852 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 04-626* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9921-06-2017

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 17-853 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 17-853 Amendement au Règlement de zonage 04-620, création de la zone M.34 à même la zone Ca.14 et une partie Rb.33, ajout d'un nouveau code d'usage en zones Pc.104 et Pc.101* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 17-853;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 17-853 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE :

1. déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le *Règlement numéro 17-853 Amendement au Règlement de zonage 04-620, création de la zone M.34 à même la zone Ca.14 et une partie Rb.33, ajout d'un nouveau code d'usage en zones Pc.104 et Pc.101*, conditionnellement à la réalisation complète de la procédure de modification réglementaire par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ;
2. transmettra le certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 17-853 dès la réception de la résolution attestant son adoption par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 9922-06-2017

Fiduciaire DIDS, prolongation, résolution abrogée

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit abroger la résolution numéro 9868-05-2017 titrée *Fiduciaire DIDS, prolongation* ;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel organisme fiduciaire est CASA (Committee for Anglophone Social Action) pour la Démarche intégrée en développement social (DIDS), et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abroge la résolution numéro 9868-05-2017 titrée *Fiduciaire DIDS, prolongation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS CONCERNANT L'IMPACT POTENTIEL DE LA RECONDUCTION DE LA FIDUCIE DIDS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Dépôt du document *Avis concernant l'impact potentiel de la reconduction de la fiducie DIDS sur les ressources humaines*, préparé par Ressources humaines Lambert inc., est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9923-06-2017

Fonds de développement des territoires, projet, aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée au CLD de La Haute-Gaspésie, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie du 17 mai 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 2 500 \$ au Pôle Économie sociale GÎM dans le cadre du fonds de développement des territoires – fonds *Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9924-06-2017

Convention d'aide financière avec la Commission jeunesse GÎM, signature

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière *Soutien à des organismes oeuvrant en matière de persévérance et de réussite scolaires, dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* entre la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la présente convention a pour objet l'octroi d'une aide financière maximale de 15 054 \$ pour la réalisation de *Soutien à la mise en œuvre du plan de communauté en développement social 2016-2017 de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la réalisation de l'action 2.1.1 Les ateliers Boute-en-train*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la convention d'aide financière *Soutien à des organismes oeuvrant en matière de persévérance et de réussite scolaires, dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* avec la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CABINET DU PREMIER MINISTRE, MISE EN ŒUVRE DE
MESURES FISCALES POUR ENCOURAGER LA CRÉATION
D'EMPLOIS ET LA RÉTENTION DES ENTREPRISES

À titre d'information, dépôt de la lettre de l'attachée politique, Mme Julie Mac Murray, du cabinet du premier ministre, datée du 15 mai 2017, laquelle accuse réception de la lettre cosignée et du document sur l'état de la situation en Haute-Gaspésie remis au premier ministre Couillard lors de sa tournée en Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9925-06-2017

Fonds de développement des territoires, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 8 juin 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde les montants aux organismes suivants :

Fonds de développement des territoires	
<i>Fonds Soutien aux entreprises</i>	
5 000 \$	Rénovation Ébénisterie Bruno Thibault - Sainte-Anne-des-Monts / Volet 3
2 914 \$	Inox Signature - Sainte-Anne-des-Monts / Volet 3
15 000 \$	Auberge Château Lamontagne - Sainte-Anne-des-Monts / Volets 6 et 8
50 000 \$	Village Grande Nature - Cap-Chat / Volets 1, 6, 8 et 9
19 150 \$	Élise Fitzgerald, orthophoniste - Sainte-Anne-des-Monts / Volet 2
8 800 \$	Les Crustacés des Monts / Volets 3 et 6
<i>Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</i>	
15 000 \$	Projet LAV III (cénotaphe de Gros-Morne) - Mont-Louis
2 000 \$	Cap-Chat en Fête! - 3 grands événements
2 500 \$	Société Alzheimer GIM - Point de service Sainte-Anne-des-Monts
5 580 \$	Carrefour d'information pour les aînés GIM
4 000 \$	Sports et loisirs Gros-Morne / Patinoire
9 336 \$	CADDEC - Jardins communautaires
2 500 \$	Le Technocentre des TIC GIM
10 000 \$	Maison l'Essentielle - Gros-Morne
15 910 \$	Société d'histoire de la Haute-Gaspésie
<i>Fonds Activités et animation du milieu</i>	
2 000 \$	Fête du bois flotté 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9926-06-2017

Offre d'emploi, pompier attitré à la prévention

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Fournier, pompier attitré à la prévention, a remis sa démission le 17 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit engager un nouveau pompier attitré à la prévention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. ouvre le poste de pompier attitré à la prévention ;
2. nomme au comité de sélection :
 - √ Maire de Rivière-à-Claude
 - √ Maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
 - √ Directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC
 - √ Préventionniste en sécurité incendie de la ville de Sainte-Anne-des-Monts

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ
SOCIALE

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ayant pour objet *Résolution numéro 9772-02-2017 – Conditions salariales des pompiers à temps partiel dans les régions du Québec*, datée du 3 mai 2017, signée par la sous-ministre adjointe, Mme Chantal Maltais.

TRANSPORT

RÉSOLUTION NUMÉRO 9927-06-2017

Demande une révision de la politique de déplacement des usagers du CISSS de la Gaspésie

CONSIDÉRANT la politique de déplacement des usagers du centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (CISSS);

CONSIDÉRANT QUE cette politique prévoit une indemnité de 0,13 \$ du kilomètre pour l'usage d'une automobile lors de déplacement pour des soins médicaux à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE cette politique prévoit une indemnité forfaitaire de 75 \$ pour couvrir l'ensemble des frais de repas et d'hébergement de l'utilisateur lors de déplacement pour des soins médicaux à l'extérieur de la région et que cette indemnité est de 20 \$ par jour pour un accompagnateur;

CONSIDÉRANT QUE ces indemnités sont insuffisantes pour couvrir les coûts réels engendrés par de tels déplacements, principalement pour les personnes moins bien nanties;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au CISSS de la Gaspésie de réviser sa politique de déplacement des usagers afin de permettre une indemnité couvrant les coûts réels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9928-06-2017

Avis de félicitations à M. Réjean Bergeron, optométriste

CONSIDÉRANT QUE le comité de nomination de l'école d'optométrie de l'Université de Montréal a recommandé la désignation de M. Réjean Bergeron en tant que 107^e *Bâtisseur* de la profession dans la catégorie *Vie professionnelle, sociale et politique* ;

CONSIDÉRANT QUE ce titre illustre la considération de ses pairs envers les réalisations de M. Bergeron ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE félicite M. Réjean Bergeron pour la désignation en tant que 107^e *Bâtisseur* de la profession dans la catégorie *Vie professionnelle, sociale et politique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS –
PERMIS D'INTERVENTION POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS
D'AMÉNAGEMENT FORESTIER 2017-2018 – ENTENTE

- a) À titre d'information, dépôt de la lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *Permis d'intervention pour la réalisation d'activités d'aménagement forestier 2017-2018 – Entente de délégation de gestion numéro*

1068, datée du 5 juin 2017, signée par le chef de l'unité de gestion, Alain Leblanc, ing. f.

- b) Dépôt d'échange de courriels entre M. Olivier Gagnon, ingénieur forestier de l'unité de gestion de la Gaspésie du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, à propos de la lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, datée du 5 juin 2017.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS –
ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION FORESTIÈRE, TFR
112002 – ACCEPTATION DU PAFIT

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *Entente de délégation de gestion forestière, TFR 112002 – Acceptation du PAFIT*, datée du 8 mai 2017, signée par le chef de l'unité de gestion, M. Alain Leblanc, ing. f.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS –
ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION – TFR DE LA MRC DE
LA HAUTE-GASPÉSIE (112002)

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *Entente de délégation de gestion - TFR DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE (112002)*, datée du 4 mai 2017, signée par le chef de l'unité de gestion, M. Alain Leblanc, ing. f.

Réponse à la lettre de la MRC de La Haute-Gaspésie du 1^{er} mai 2017 relative à la gestion du territoire forestier résiduel de la MRC.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS –
PRAN 17-18

- a) Dépôt du courriel de M. Olivier Gagnon, ingénieur forestier de l'unité de gestion de la Gaspésie du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *PRAN 17-18*, daté du 12 mai 2017, adressé à M. Dan Soucy, ingénieur forestier du Groupement forestier coopératif Shick Shock, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.
- b) Dépôt du compte rendu du comité de gestion des lots intramunicipaux de la réunion du 23 mai 2017 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.
- c) Dépôt d'échange de courriels entre M. Olivier Gagnon, ingénieur forestier de l'unité de gestion de la Gaspésie du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et M. Dan Soucy, ingénieur forestier du Groupement forestier coopératif Shick Shock relatif à la stratégie PRAN 17-18, datés entre le 31 mai et 9 juin 2017, sont présentés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

LOGEMENT SOCIAL

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – ANALYSE DE
CONFORMITÉ 2016 (PAD) – (PRR)

- a) À titre d'information, dépôt de la lettre de la Société d'habitation du Québec, ayant pour objet *Analyse de conformité 2016 – Programme d'adaptation de domicile (PAD) – Programme RénoRégion (PRR)*, datée du 30 mai 2017, signée par la conseillère en gestion, Mme Véronique Duval-Martin.
- b) Dépôt de la lettre adressée à Mme Françoise Thibault, directrice de la Société d'habitation du Québec, ayant pour objet *Analyse de conformité 2016 (PRR et PAD), réponse de la MRC de La Haute-Gaspésie*, datée du 8 juin 2017 et signée par Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – BUDGET 2017-2018

À titre d'information, dépôt de la lettre de la Société d'habitation du Québec informant la MRC de La Haute-Gaspésie qu'elle dispose d'un budget de 300 000 \$ pour 2017-2018 dans le cadre du programme RénoRégion, datée du 5 juin 2017, signée par M^e Guylaine Marcoux.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

RÉSOLUTION NUMÉRO 9929-06-2017

Diminution du budget alloué à la Commission scolaire des Chic-Chocs pour le soutien alimentaire au secondaire

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué à la Commission scolaire des Chic-Chocs pour le soutien alimentaire au secondaire passe de 33 000 \$ à 5 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation a mis à jour son programme de soutien alimentaire aux écoles, par conséquent a réduit le budget de la Commission scolaire des Chic-Chocs destiné au secondaire;

CONSIDÉRANT la pauvreté qui sévit dans la Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, déclare son intérêt pécuniaire et se retire de la discussion :

demande au ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, de rétablir le budget de 33 000 \$ à la Commission scolaire des Chic-Chocs pour le soutien alimentaire destiné au secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9930-06-2017

Avenant de l'Entente programme Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel avec le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, signature

CONSIDÉRANT l'avenant à l'*Entente programme Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel* entre le ministre de la Culture et des Communications, la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente, entre ces parties, a été signée le 19 janvier 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet à signer l'avenant à l'*Entente programme Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel* avec le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9931-06-2017

Engagement, entente de développement culturel triennale, ministère de la Culture et des Communications, résolution modifiée

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier la résolution numéro 9875-05-2017 titrée *Engagement, entente de développement culturel triennale, ministère de la Culture et des Communications* ;

CONSIDÉRANT QUE le point 2 de ladite résolution se lit comme suit :

contribuera, pour la durée de cette entente, à hauteur de 37 500 \$, laquelle somme sera prélevée dans VVAP ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie la résolution numéro 9875-05-2017 titrée *Engagement, entente de développement culturel triennale, ministère de la Culture et des Communications* en remplaçant le point 2 de la manière suivante :

contribuera, pour la durée de cette entente, à hauteur de 30 000 \$, laquelle somme sera prélevée dans VVAP ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 9932-06-2017

Projet *Synergie Gaspésie*, CIRADD, protocole d'entente de prêt de personnel

CONSIDÉRANT le protocole d'entente de prêt de personnel entre le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE CIRADD a développé et coordonné un projet intitulé *Synergie Gaspésie* ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9734-01-2017 titrée *Projet Synergie Gaspésie, CIRADD, personne-ressource* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet à signer le protocole d'entente de prêt de personnel avec le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE MATANE, DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Dépôt des *États financiers au 31 décembre 2016* du comité intermunicipal d'élimination des déchets de la région de Matane, préparés par Raymond, Chabot, Grant, Thornton, présentés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9933-06-2017

Fonds vert, projets, aides financières

VU le règlement numéro 2016-334 *Création d'un fonds vert*;

CONSIDÉRANT la résolution 9835-04-2017 titrée *Fonds vert, appel de projets et somme allouée* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie alloue 7 075,67 \$ aux projets présentés dans le cadre du fonds vert pour 2017 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse des projets du fonds vert;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, aux organismes suivants:

2 000 \$	Comité d'aménagement et de développement durable, environnemental et culturel (CADDEC)	Jardin communautaire
1 150 \$	Le Jardin à Léo de La Martre	Jardin communautaire municipal
2 000 \$	Action Cap-Seize MA	Aménagement nourricier et embellissement d'une parcelle de terrain du territoire public (lac Neuf)

2. prélève ces montants dans le fonds vert ;
3. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un protocole d'entente avec chacun des organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 9934-06-2017

M. Jérôme Emond, adjoint administratif, vacances

CONSIDÉRANT le contrat de travail de M. Jérôme Emond, adjoint administratif, signé le 23 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde trois semaines de vacances à M. Jérôme Emond, adjoint administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 29 à 20 h 43.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SERGE CHRÉTIEN, il est résolu de lever la séance à 20 h 43.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».
